

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024

En l'an deux mil vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni le dix-neuf mars à 20h00 sur une convocation du 12 mars 2024.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, Vincent RENAUDIN, Bernard BARRAUD, Émilie PORTAIS, Christophe COETTO, Émilie CORS

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Magali VINCENT (a donné pouvoir à Émilie PORTAIS)

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

1. Compte rendu du conseil municipal du 05 février 2024 :

Le compte rendu a été adressé par mail aux membres du Conseil Municipal.

M. Le Maire demande qui est favorable au compte rendu du 5 février 2024 ?

Vote : OUI 10

2. Mise en concurrence par le CDG 17 du contrat groupe d'assurances des risques statutaires :

M. Le Maire fait part d'un nouveau marché lancé par le Centre De Gestion afin d'assurer les risques statutaires du personnel.

M. Le Maire demande qui est favorable à cette mise en concurrence ?

Vote : 10 OUI

3. Astreinte due au PCS :

Le PCS a récemment fait l'objet d'une réunion élus et personnel (secrétariat, agents des services techniques) afin de définir le rôle de chacun en cas de crise.

M. Le Maire évoque la nécessité de prévoir la récupération du temps des agents du fait de leur mobilisation dans le cadre du PCS.

La délibération présentée prévoit une récupération en temps ou une récupération rémunérée au choix de l'agent.

M. Le Maire demande qui est favorable à ces modalités de récupération des astreintes en lien avec le PCS ?

Vote : 10 OUI

4. SMACL accord protection fonctionnelle du Maire :

M. Le Maire sort de la salle.

M. Le Maire avait informé lors du dernier Conseil Municipal avoir déposé plainte suite à des insultes à son encontre. Le dossier sera jugé le 16 septembre.

Un avocat a été sollicité. Afin que les frais d'avocat soient pris en charge par l'assurance, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour activer la protection fonctionnelle.

Émilie PORTAIS indique avoir effectué des recherches sur les conditions de mise en place de la protection fonctionnelle et s'interroge sur l'application de cette protection dans le cas présent.

Constatant que c'est l'avocat sollicité par M. Le Maire qui a indiqué qu'il pouvait bénéficier de cette protection, il est donc logique que cette protection puisse être activée.

M. BARRAUD demande qui est favorable à l'activation de la protection fonctionnelle ?

Vote : 9 OUI

5. Rétrocession du lotissement « Les prés fleuris » :

M. Le Maire fait part des différents points revus avec le lotisseur : réparation du bord de route, reprise de points d'enrobés au niveau de la placette avant la demande de rétrocession.

Christophe COETTO évoque la liaison avec le lotissement Les Souches. M. Le Maire répond que la route sera ouverte uniquement lorsque les travaux seront terminés dans l'autre lotissement.

M. Le Maire demande qui est favorable à cette rétrocession ?

Vote : 10 OUI

6. Modernisation de l'éclairage public passage en LED :

Afin de poursuivre les économies d'électricité, M. Le Maire fait part de la proposition du SDEER de moderniser l'éclairage public de la Commune par la pose de LED.

Les travaux s'élèveraient à 7 220 €. Le SDEER prend à sa charge la moitié du coût des travaux. Le reste à charge pour la Commune est de 3 860, 29 € avec un paiement échelonné sur cinq années.

M. Le Maire demande qui est favorable à cette opération de modernisation de l'éclairage public ?

Vote : 10 OUI

Edwige MADEUX DUBOIS fait part de la chaleur constatée par les locataires de la salle des fêtes lors de la dernière location. Une vérification du bon fonctionnement du thermostat sera demandée aux services techniques.

Marion ROBIN fait part de factures d'électricité d'un montant de 15 000 € mandaté à ce jour pour 2024. Une extrême vigilance sera nécessaire pour tenter de maintenir la dépense électrique dans une fourchette raisonnable.

7. Prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » :

M. Le Maire présente la proposition de prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » qui pourrait concerner les agents municipaux titulaires.

Cette prime concernerait 13 agents sur 15 actuellement employés par la Commune.

Il précise que cette prime n'est pas obligatoire.

M. Le Maire se dit sensible à cette prime mais pas dans les montants proposés.

Marion ROBIN évoque l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 qui a du être absorbé par le budget de fonctionnement. Elle n'est pas favorable à cette prime.

Émilie PORTAIS évoque l'inflation qui touche chacun et se positionne favorablement.

Émilie CORS y est favorable si tous les agents communaux en bénéficient.

Stéven JARDIN évoque le RIFSEEP afin de permettre à l'agent non titulaire de bénéficier d'une prime.

M. Le Maire demande qui est favorable à cette prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » ?

Vote : 9 OUI 1 NON

8. Règlement intérieur ALSH :

M. Le Maire fait part de l'obligation de faire voter par le Conseil Municipal le règlement intérieur de l'ALSH afin de pouvoir le faire appliquer.

M. Le Maire demande de surseoir à cette décision afin de mener un travail conjoint élus, techniciens (ALSH et secrétariat) pour rédiger un nouveau règlement intérieur au regard des changements envisagés (acquisition d'un logiciel permettant la gestion administrative et comptable de l'ALSH pour la rentrée de septembre 2024).

9. Compte administratif et de gestion – Affectation de résultat pour ALSH et Pôle Santé – Budget primitif
Pôle Santé :

M. Le Maire sort de la salle.

Marion ROBIN présente le compte administratif 2023 du Pôle Santé.

Code	Libellé	Total budget 2023	Réal. + Eng. + EC 2023	Total budget 2024
011	Charges à caractère général	86 769,40	22 134,11	99 861,23
60611	Eau et assainissement	600,00	314,30	500,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	3 851,17	4 500,00
60621	Combustibles	7 500,00	4 575,00	5 500,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	526,54	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	0,00	200,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	271,73	500,00
615221	Bâtiments publics	56 403,40	6 006,02	55 745,23
6156	Maintenance	3 500,00	3 084,35	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00
6284	Redevance pour services rendus	300,00	301,00	350,00
62871	A la collectivité de rattachement	13 966,00	0,00	24 966,00
635	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (admin.impôts)	3 500,00	3 204,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	1 352,58	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	1 352,58	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement	5 984,18	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	5 984,18	0,00	0,00
Total général :		94 353,58	23 486,69	101 361,23

Code	Libellé	Total budget 2023	Réal. + Eng. + EC 2023	Total budget 2024
100	BATIMENTS & PARKING	18 115,24	18 010,92	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des	18 115,24	17 505,38	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	505,54	0,00
101	TOITURES	0,00	0,00	53 173,40
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	53 173,40
*OF		41 042,34	41 042,34	5 879,86
001	Déficit d'investissement reporté	41 042,34	41 042,34	5 879,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
Total général :		59 157,58	59 053,26	59 053,26

Code	Libellé	Total budget 2023	Réal. + Eng. + EC 2023	Total budget 2024
100	BATIMENTS & PARKING	53 173,40	0,00	53 173,40
1321	État et établissements nationaux	53 173,40	0,00	53 173,40
*NI		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
*OF		5 984,18	0,00	5 879,86
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 984,18	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	5 879,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
Total général :		59 157,58	0,00	59 053,26

Code	Libellé	Total budget 2023	Réal. + Eng. + EC 2023	Total budget 2024
75	Autres produits de gestion courante	40 700,00	37 074,20	40 000,00
752	Revenus des immeubles	25 000,00	23 951,01	25 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	15 700,00	13 123,19	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	15 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	53 653,58	53 653,58	61 361,23
002	Excédent de fonctionnement reporté	53 653,58	53 653,58	61 361,23
Total général :		94 353,58	90 727,78	101 361,23

Elle explique des différences entre le budget de fonctionnement entre le primitif et le réalisé 2023 :

- article 60612 électricité : rien n'était prévu au budget primitif car les factures étaient payées par le budget de fonctionnement communal. Depuis le changement de prestataire, les factures sont libellées par site et peuvent ainsi être affectées au bon budget,
- article 60631 fournitures d'entretien : nous arrivons à la fin du stock de produits et un réassort plus importants a été nécessaire cette année,
- article 62871 : le retour à la collectivité n'a pas été fait (temps administratif, temps d'interventions agents des services techniques, salaire de l'agent qui assure l'entretien du bâtiment).

En investissement, les subventions DETR et DSIL n'ont pas encore été versées (travaux de chaudière).

Marion ROBIN présente le compte de gestion.

RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	59 157,58	94 353,58	153 511,16
Titres de recette émis (b)		37 074,20	37 074,20
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		37 074,20	37 074,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	59 157,58	94 353,58	153 511,16
Mandats émis (f)	18 010,92	23 486,69	41 497,61
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	18 010,92	23 486,69	41 497,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		13 587,51	
(h - d) Déficit	18 010,92		4 423,41

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
TOTAL I			
II - Budgets des services à caractère administratif POLE SANTE NUAILLE D AUNIS Investissement Fonctionnement			
	-41 042,34	-18 010,92	-59 053,26
	53 653,58	13 587,51	67 241,09
Sous-Total	12 611,24	-4 423,41	8 187,83
TOTAL II	12 611,24	-4 423,41	8 187,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial			
TOTAL III			
TOTAL I + II + III	12 611,24	-4 423,41	8 187,83

M. BARRAUD (l'aîné des conseillers) demande qui est favorable au compte administratif et au compte de gestion présentés pour le Pôle Santé ?

Vote : 9 OUI

M. Le Maire revient dans la salle.

Marion ROBIN présente le budget primitif Pôle Santé 2024.

Tableau ci-dessus

M. Le Maire demande qui est favorable au budget primitif Pôle Santé présenté ?

Vote : 10 OUI

M. Le Maire sort de la salle.

Marion ROBIN présente le compte administratif du budget ALSH.

Code	Libellé	Total budget 2023	Réal. 2023
011	Charges à caractère général	31 555,00	31 525,25
6023	Alimentation	0,00	0,00
60622	Carburants	50,00	0,00
60623	Alimentation	2 000,00	1 460,87
60631	Fournitures d'entretien	200,00	235,87
60632	Fournitures de petit équipement	400,00	243,89
6064	Fournitures administratives	300,00	102,94
6067	Fournitures scolaires	600,00	721,19
6068	Autres matières et fournitures	300,00	133,12
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00
613	Locations	100,00	40,20
6135	Locations mobilières	0,00	0,00
618	Divers	2 400,00	3 610,90
6188	Autres frais divers	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	300,00	83,58
6228	Divers	0,00	0,00
624	Transport de biens et transports collectifs	3 500,00	3 563,70
6247	Transports collectifs	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	400,00	320,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	154,40

Code	Libellé	Total budget 2023	Réal. 2023
62871	A la collectivité de rattachement	20 855,00	20 854,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 900,00	115 894,01
6218	Autres personnel extérieur	0,00	0,00
633	Impôts,taxes&vers.assi.sur rémuné.(autres organi.)	4 300,00	1 225,00
6332	Cotisations versées au FNAL	0,00	0,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	0,00	0,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	85 600,00	81 118,54
6415	Congés payés	0,00	1 336,87
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	25 800,00	31 919,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	0,00	0,00
6470	Autres charges sociales	200,00	294,60
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	10,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00
Total général :		147 465,00	147 419,26

Code	Libellé	Total budget 2023	Réal. 2023
013	Atténuations de charges	0,00	199,43
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	199,43
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0,00	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	113 400,00	114 664,45
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	43 800,00	44 340,89
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	69 600,00	70 323,56
74	Dotations et participations	33 624,22	33 624,22
74741	Communes membres du GFP	33 624,22	33 624,22
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 910,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance	0,00	1 910,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	440,78	440,78
002	Excédent de fonctionnement reporté	440,78	440,78
Total général :		147 465,00	150 838,88

Elle explique que le passage à la M57 à modifier l'imputation de certaines dépenses/recettes mais les sommes prévues au budget primitif 2023 au niveau des chapitres : 01 charges à caractère général / 012 charges de personnel et frais assimilés ont été respectées.

Cette année la participation de la Commune s'élève à 12 769,63 € (versement de l'ALSH à la collectivité : 20 854,59 € - abondement de la collectivité au budget ALSH : 33 624,22 €).

Stéven JARDIN fait remarquer que cela représente une participation à hauteur de 8,6 % du budget. Là où la plupart du temps les Communes participent à hauteur de 20% voir plus.

Marion ROBIN présente le compte de gestion.

RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		147 465,00	147 465,00
Titres de recette émis (b)		150 409,44	150 409,44
Réductions de titres (c)		11,34	11,34
Recettes nettes (d = b - c)		150 398,10	150 398,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		147 465,00	147 465,00
Mandats émis (f)		147 444,71	147 444,71
Annulations de mandats (g)		25,45	25,45
Dépenses nettes (h = f - g)		147 419,26	147 419,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 978,84	2 978,84
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement			
II - Budgets des services à caractère administratif ALSH LA RUCHE Investissement Fonctionnement			
Sous-Total	440,78 ²	978,84	3 419,62
TOTAL II	440,78	2 978,84	3 419,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial			
TOTAL III			
TOTAL I + II + III	440,78	2 978,84	3 419,62

M. BARRAUD demande qui est favorable au compte administratif et au compte de gestion présentés pour l'ALSH ?
Vote : 9 OUI

M. Le Maire revient dans la salle.

Marion ROBIN fait part de la nécessité cette année d'un abondement du budget de fonctionnement de la Commune vers le budget du CCAS.

L'ensemble du Conseil Municipal y est favorable.

10. Vente de la licence IV de M. NOWIKI :

Les services de la Préfecture ont informé la Commune de la vente de la licence IV détenue par M. NOWIKI à la ville des MATHES. Ils demandent au Conseil Municipal d'émettre un avis.

M. Le Maire demande qui est favorable à cette vente ?

Vote : 7 OUI et 3 abstentions

11. Questions et informations diverses :

M. Le Maire fait part de trois cérémonies de mariage : 27 avril à 11h (M. NEAU), 18 mai à 16h (Mme MADEUX-DUBOIS), 25 mai à 11h (Mme MADEUX-DUBOIS).

M. Le Maire informe de la tenue des élections européennes le dimanche 9 juin de 8h à 18h. Le tableau des permanences est complété en fonction des disponibilités des membres présents au Conseil. Les élus absents seront sollicités.

Marion ROBIN fait part des dates proposées par Mme Marie JOUINEAU, technicienne CDC, sur le projet COURTS OASIS. La date du mardi 30 avril 18 h est retenue.

Elle montre les échantillons de coloris proposés par l'entreprise SOLAMENA pour les voiles d'ombrage dont l'installation débutera lors de la prochaine période de vacances. Le coloris retenu est le beige (SOLAMENA 370).

Edwige MADEUX-DUBOIS demande à ce que le Conseil Municipal se prononce lors du prochain vote des tarifs sur la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale. Toutes les bibliothèques de la CDC sont gratuites.

Elle fait part des animations qui auront lieu du 8 au 19 avril sur « Le petit chaperon rouge dans tous ses états ». Il y aura une exposition à la bibliothèque, une séance cinéma le mercredi 9 avril après-midi, un atelier écriture et une lecture de conte à la bibliothèque, un « escape game ».

Les panneaux signalétiques pour l'Épi'Srit sont arrivés. Un choix doit être fait pour leur lieu d'implantation.

M. Le Maire fait un point sur les travaux de la liaison douce. Ils sont en phase terminale. Des bâches ont été posées sur le revêtement pour une bonne prise. Il faudra attendre quelques jours avant d'utiliser cette voie. Le fossé route de Saint Sauveur doit être repris à la suite de remarques concernant l'évacuation des eaux. Le fossé doit être reprofilé pour s'écouler en direction de SAINT SAUVEUR.

Le travail devra se poursuivre pour rendre la voie longeant la 4 voies en direction de Saint Sauveur d'Aunis cyclable.

Christophe COETTO fait part des arrêtés que M. Le Maire a dû prendre à de nombreuses reprises cette année du fait des intempéries afin que le terrain de football ne soit pas utilisé. Ceci dans le souci de préserver son bon état. Il précise qu'il y a eu une bonne communication avec le club du FC2C.

Émilie CORS demande à M. Le Maire quand sera posé un bac de biodéchets à Suiré. La demande a été faite et est sans réponse à ce jour.

Elle signale qu'une mobylette circule sur le chemin piéton du lotissement malgré les barrières présentes à chaque extrémité.

Edwige MADEUX-DUBOIS signale une vitesse élevée des véhicules empruntant l'impasse du Dr HURTAUD.

Émilie PORTAIS rappelle la réunion publique organisée avec le PNR le jeudi 21 mars à 19h à la salle des fêtes autour du projet « Mon jardin qui bourdonne ». Ce projet participatif s'adressera aussi à l'École et à l'ALSH. Des interventions seront menées dans ces deux structures à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Le coût du projet s'élèverait à 5 000 € avec une participation de la Commune à hauteur de 20 % soit 1 000 €.

M. Le Maire s'étonne d'apprendre à ce stade du projet qu'il y a un coût pour la Collectivité. Émilie PORTAIS fait part d'une convention qui va être adressée à la Mairie reprenant ces différents éléments.

Une réunion du PNR a lieu mercredi 20 mars. Émilie PORTAIS signale que Magali VINCENT et elle-même ne pourront y assister et qu'elles se sont excusées auprès du PNR.

La séance est levée à 22h

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	